

# 25<sup>e</sup> sommet Afrique-France:

**Le premier sommet Afrique-France de Nicolas Sarkozy, qui s'est tenu dernièrement à Nice, était supposé marquer un tournant dans les relations franco-africaines. Virage manqué! Les droits n'étaient clairement pas au programme de cette rencontre. \***

Catherine CHOQUET, membre du Comité central et responsable du groupe de travail « Questions internationales » de la LDH

**F**ermeture de l'espace aérien. Ville sous contrôle: « Périètre rouge à proximité immédiate des manifestations interdit à la circulation automobile et piétonne sauf personnes autorisées; périètre jaune entourant les activités du sommet, le stationnement est autorisé ainsi que la circulation des piétons. La circulation automobile est interdite sauf véhicules autorisés. Les piétons font l'objet d'une vigilance renforcée. »<sup>(1)</sup>

Non, il ne s'agit pas d'une république bananière... mais du sommet Afrique-France de Nice des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin derniers. La fermeture partielle de l'espace aérien le lundi de 19h à 20h30 du troisième aéroport de France visait apparemment à permettre aux hôtes de prendre un cocktail... au calme, le couloir aérien utilisé pour le décollage passant près du toit de l'hôtel, sur lequel il se tenait!

Prévu en Egypte, le Sommet s'est tenu en France et fut co-présidé par Hosni Moubarak et Nicolas Sarkozy. Le gouvernement égyptien avait annoncé qu'il n'appliquerait pas le mandat d'arrêt lancé par la Cour pénale internationale (CPI) contre Omar el-Béchar, président soudanais, et ne s'opposerait pas à sa venue. La France a donc choisi de « rapatrier » ce Sommet. Ce que l'on peut saluer, sauf que d'une part, certains des chefs d'Etat présents seraient aussi passibles de pour-

suites pour violations graves des droits de l'Homme, et que, d'autre part, à quelques jours de l'ouverture à Kampala (Ouganda) de la Conférence de révision du statut de la CPI, le message transmis à Nice n'était guère encourageant pour la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves commis dans le monde... Avec la discussion prochaine, par nos députés, du projet de loi d'adaptation de ce statut, voté par le Sénat en juin 2008, la France risque de devenir un véritable havre de paix pour les auteurs de ces crimes.

## Quid de la société civile? Quid des droits?

Outre le renforcement de la paix et de la sécurité, abordé quasi exclusivement sous l'angle de la lutte contre le terrorisme et la drogue, il fut question de « la place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale », le président français promettant de trouver les moyens de renforcer la présence du continent africain dans les instances internationales. Sur le site du ministère des Affaires étrangères et européennes, ces journées étaient annoncées ainsi: « *Le sommet s'ouvrira aux forces vives françaises et africaines. La spécificité des relations entre la France et l'Afrique tient en effet à ce qu'elles ne se limitent pas aux relations d'Etat à Etat, mais s'étendent également aux mondes économique, culturel et associatif.* »

La société civile invitée au som-

\* C. Choquet dédie cet article à Floribert Chebeya Bahizire et Fidèle Bazana Edadi, respectivement directeur et militant de la Voix des sans-voix pour les droits de l'Homme en République démocratique du Congo, assassinés le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**« Résultat de ces travaux? Une « Charte des entreprises françaises en Afrique ». La référence aux textes internationaux de l'Organisation internationale du travail est très succincte: elle ne tient qu'en une seule phrase dans l'introduction... »**

(1) Extrait du site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

met, voilà effectivement du nouveau! Une grande partie des travaux portait sur les dispositifs à mettre en place pour favoriser les affaires et les entreprises africaines: accès aux financements, rôle de la formation dans la compétitivité, responsabilité sociale et environnementale, valorisation des ressources énergétiques du continent, mobilisation des migrants pour la création d'entreprises et l'investissement, sujets intéressants pour les organisations syndicales, associations d'appui au développement et à la défense des droits. Las, ce fut le désenchantement ou plutôt le constat que, comme pour l'immigration, la règle était celle de la société civile choisie! Les centrales syndicales françaises ont reçu les lettres d'invitation le 25 mai et ont appris que les six centrales syndicales africaines invitées - à la demande du quai d'Orsay - s'étaient vu préciser qu'elles devaient prendre en charge voyage et séjour. En conséquence, seule la CFTC est venue et, seules, deux organisations de migrants ont honoré de leur présence l'atelier présidé par Eric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. L'une d'elles, l'Union pour la diversité républicaine (UDR), est une composante politique de l'UMP, « labellisée » par Claude Guéant, proche collaborateur de Nicolas Sarkozy. Plus de deux cents entreprises françaises et africaines étaient présentes. Leurs représentants composaient donc la société civile invitée à ce Sommet, avec, du côté français, une représentation de haut niveau avec Laurence Parisot, présidente du Medef. Résultat de ces travaux? Une

# les affaires au premier rang!

**Comment interpréter la nomination du nouveau directeur de l'AFD, Dov Zerah, ex-président de Dagrif, entreprise cotonnière illustre dans le réseau «Françafrique» ?**



«Charte des entreprises françaises en Afrique». La référence aux textes internationaux de l'Organisation internationale du travail, fixant les conditions minimales des droits fondamentaux au travail, notamment la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'éga-

lité des chances et de traitement est très succincte puisqu'elle tient en une phrase dans l'introduction: «*Dans le souci d'assurer son avenir à long terme et de répondre aux besoins des "parties prenantes", consciente du respect des législations locales et de la légitimité des règles internationales dans le domaine économique, financier, environnemental et social, l'entreprise qui décide d'adhérer à la présente Charte...*» Oubliée, la Convention internationale de protection des droits des travailleurs migrants! Il est vrai qu'à ce jour, aucun pays dit «développé» ne l'a ratifiée...

## **Priorité donnée aux entreprises africaines**

La Charte précise, dans ses dispositions finales: «*Les entreprises ne peuvent mettre en œuvre l'intégralité de ces principes du jour au lendemain. Elles soulignent que la responsabilité sociétale de l'entreprise est une démarche progressive, menée en liaison avec les parties prenantes. Sur cette base, les entreprises s'engagent à:*

1. inciter leurs partenaires à appliquer les objectifs de la présente Charte, à communiquer sur sa mise en œuvre, et à encourager leurs propres partenaires et sous-traitants à faire de même;
2. tendre au recrutement majoritaire de personnel local dans leurs implantations en Afrique;
3. atteindre une proportion substantielle des entreprises du secteur formel appliquant ou se réclamant des dispositions de cette Charte, et sensibiliser le secteur informel;
4. organiser un recueil des pratiques dans chaque pays, par des partenariats et les gouvernements des pays concernés;
5. évaluer l'impact de cette Charte lors du prochain sommet Afrique-

*France et les points de difficultés qui sont survenus.*»

Avec toutes ces précautions, le combat des syndicalistes et des défenseurs des droits africains (et français) a encore de très nombreux beaux jours devant lui! Certains entrepreneurs ont d'ailleurs dû poursuivre leurs discussions à la convention d'affaires «Africa France Business Meetings 2010», tenue à Bordeaux, le 2 juin, où se trouvait le même nombre de représentants d'entreprises qu'à Nice: cent cinquante Africains et quatre-vingts Français.

Enfin, comment interpréter la nomination, par le Conseil des ministres du 2 juin, du nouveau directeur de l'Agence française de développement (AFD), Dov Zerah, énarque, conseiller-maître à la Cour des comptes et conseiller municipal UMP de Neuilly-sur-Seine depuis 2008? Après plusieurs postes à la direction du Trésor, il dirigea les cabinets de divers ministres, en particulier en 1993, celui du ministre de la Coopération, Michel Roussin. Il fut aussi président de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles, devenue Dagrif, entreprise active dans le domaine du coton et des oléagineux en Afrique, illustre dans le réseau «Françafrique»...

Organisé en cette année du cinquantième des indépendances de dix-sept pays africains dont quatorze anciennes colonies françaises, le sommet de Nice ne fut donc pas marqué par une rupture avec les réseaux affairistes tant dénoncés. Et à l'autre bout de Nice, sur l'ancienne place de la Libération, au pied d'un immeuble accueillant le centre de vidéosurveillance de la ville de Nice, se tenait le contre-sommet. Rejoint par la marche des sans-papiers. ●

© PHOTOTHÈQUE DU MOUVEMENT SOCIAL - ROMANI